

édito



Denis Palanque

Forum mondial de l'eau Partageons notre expérience !

C'est sur notre bassin Rhône-Méditerranée, à Marseille, que se tiendra le prochain Forum Mondial de l'Eau du 12 au 17 mars 2012, le plus grand événement international dans le domaine de l'eau.

L'ambition de cette 6^e édition est grande puisqu'elle vise la mise en œuvre de solutions pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, reconnu depuis 2010 par les Nations Unies comme un droit de l'homme. L'objectif est également d'apporter des réponses aux défis que pose l'équilibre des usages et de faire de l'eau une ressource protégée et partagée, au sein et entre les nations.

Gouvernements, collectivités territoriales, entreprises du secteur privé, ONG et acteurs de la société civile, toutes les parties prenantes de l'eau au plan international sont concernées.

En qualité de bassin hôte, nous avons la responsabilité d'être un tremplin pour répondre aux ambitions de cet événement. Et en particulier de partager notre expérience, riche en matière de gouvernance, de gestion locale de l'eau et de coopération internationale, à travers l'échange de compétences techniques ou le financement de projets de solidarité. Autant de démarches à diffuser et faire valoir auprès de nos homologues du monde entier.

L'implication des collectivités dans le Forum est en ce point majeure. Pendant cette année de préparation, il est essentiel que le plus grand nombre se mobilise pour mettre en avant des solutions efficaces et éprouvées sur leur territoire. Afin d'organiser les initiatives, **une réunion de lancement** aura lieu les 30 et 31 mai, à Lyon, avec des élus locaux et internationaux.

Il importe également que les collectivités se montrent exemplaires dans la prise d'engagement, en adhérant notamment, en amont du Forum, au **"Pacte d'Istanbul"**. Seules 700 villes sont signataires dans 33 pays, alors même qu'il s'agit d'adapter les infrastructures et services d'eau aux nouveaux défis, tel le changement climatique, la croissance urbaine, l'épuisement et la pollution des ressources en eau. Des préoccupations d'ores et déjà prises en compte dans la mise en œuvre du SDAGE Rhône-Méditerranée...

Michel Dantin
Président du Comité
de bassin Rhône-Méditerranée

Le dossier

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers sur lesquels il faut investir.

Les agences de l'eau et l'Onema sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.



LES
AGENCES
DE L'EAU

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques



www.lesagencesdeleau.fr

Sommaire

2 L'actualité des bassins



Nancy Yana

Un nouveau directeur général et une nouvelle secrétaire générale...
Alain Pialat quitte l'Agence ;
Le Conseil scientifique du Comité de bassin et la nouvelle "stratégie marine" ;

6 Les faits marquants



Didier Bergounhoux

Une action de coopération au Burkina-Faso ; la Méditerranée sous surveillance aérienne ; un exemple de restauration physique ; un captage sous protection rapprochée...

8 Bon à savoir



Nicolas Champey

Zoom sur... la mise au point de nouvelles technologies pour l'assainissement ; l'agenda des manifestations ; la parution de deux "Guides SDAGE"...

Comité de bassin

Plus de représentants du milieu marin

Pour renforcer le caractère marin du comité de bassin Rhône-Méditerranée, un arrêté du 13 décembre 2010 a modifié les collèges "collectivités" et "usagers". Sur les 34 sièges des communes, le nombre réservé aux communes littorales passera de 5 à 7, l'une au moins des 8 communes rurales devant être littorale. Il en sera de même pour les agglomérations. Quant au collège "usagers", sur les 23 sièges "industries", 1 au moins devra représenter les industries portuaires et 1 au moins le tourisme littoral. Enfin, sur les 6 associations de protection de la nature, 1 au moins devra concerner le littoral ou le milieu marin. Ces modifications prendront effet en 2014 (renouvellement des comités de bassin).

La représentation des services extérieurs de l'Etat, compétents pour le littoral et les milieux marins, va être renforcée dès à présent, suite à la création des DREAL, ARS, etc.

Enfin, aux côtés du Conservatoire du littoral, le Préfet maritime pour la Méditerranée, le Parc de Port-Cros, le grand port maritime de Marseille et l'Agence des aires maritimes protégées font leur entrée au Comité de bassin Rhône-Méditerranée. ■

Directive Eaux Résiduaires Urbaines



Valérie Santini

Encore des non-conformités sur nos bassins

Le bilan du plan d'action national lancé en 2007 (dit plan Borloo) pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées de plus de 10 000 équivalents-habitants est positif. Mais le plan est encore inachevé. Parmi les 146 stations jugées non-conformes fin 2006, 57 se situaient sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Sur ces 57, 45 sont désormais aux normes. 10 ont été aidées et sont en travaux. Seuls deux (Bastia Nord et Ajaccio) n'ont pas démarré la mise aux normes de leurs équipements.

En complément, la mise aux normes des stations de plus de 2 000 équivalents-habitants continue. 47 stations doivent engager des travaux d'ici 2012 sur nos bassins. ■

Le conseil scientifique se saisit de la stratégie marine

Interview de Daniel Gerdeaux, président du Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.



Bernard Michellon

Plusieurs spécialistes du monde marin vont venir renforcer le Conseil scientifique, pour accompagner la mise en place d'une véritable stratégie marine.

Vous avez été amenés, en 2010, à donner trois avis, notamment sur l'élévation thermique du Rhône et sur le SDAGE

La question de l'élévation de la température du Rhône et de ses conséquences sur la faune et la flore n'est pas nouvelle. EDF mène ainsi depuis longtemps des études sur l'impact de ses centrales. Mais à cette cause de réchauffement s'additionnent les effets de l'aménagement du fleuve et du changement climatique. Nous avons donc préconisé d'abord de remettre en perspective le travail en cours en y réintégrant des études hydrologiques menées dans le passé ; ensuite d'élargir les études à l'aspect microbiologique, à savoir les bactéries, algues, champignons... qui se développent en surface des roches et cailloux. On sait déjà notamment que le réchauffement global a engendré une remontée des populations de poissons d'eau chaude vers le haut-Rhône...

Quant au SDAGE et à son programme de mesures, nous avons préconisé, sur un plan général, que les mesures soient mieux liées les unes aux autres ; et parmi les autres suggestions, sur le plan particulier des pollutions d'origine agricole par exemple, que la poli-

tique de contractualisation avec les agriculteurs soit conçue sur le long terme, afin de garantir la rentabilité des investissements attendus en faveur de pratiques moins polluantes.

Le milieu marin a focalisé toute votre attention...

L'enjeu est essentiel, car les Comités de bassin doivent désormais prendre en compte la zone allant jusqu'à 200 miles marins des côtes.

Les problématiques sont nombreuses, à commencer par la définition des compétences respectives du Comité de bassin et de l'Etat s'agissant de l'organisation des usages, comme par exemple la pêche de loisirs et la pêche artisanale, et plus généralement des questions socio-économiques et environnementales liées à l'exploitation du milieu marin.

Un nouvel éclairage est également nécessaire en terme de pollution. Alors que nous raisonnions en termes de concentration, nous devons le faire en termes de flux et d'apports cumulés des fleuves au milieu marin, avec leurs impacts. Les macro-déchets sont une autre préoccupation, la substitution de sacs biodégradables aux sacs

plastique, par exemple, contribuant à apporter au milieu de nouvelles molécules potentiellement indésirables, en favorisant la concentration des polluants dans les organismes marins en bout de chaîne alimentaire, comme les poissons.

Plusieurs spécialistes du monde marin vont venir renforcer le Conseil, pour accompagner la mise en place d'une véritable stratégie marine.

Et en 2011 ?

Trois grandes questions vont nous occuper : l'appui au Comité technique "socio-économie" du Comité de bassin dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques de l'eau ; l'appui au Comité directeur du "Plan Rhône" et enfin le renforcement des relations inter-bassins, avec la formalisation des échanges avec les autres Conseils scientifiques des bassins et celui de l'ONEMA.

Tous les avis du Conseil scientifique sur www.eaurmc.fr, rubrique Comité de bassin

LE RÔLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Sa mission est d'apporter un appui scientifique aux Comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse pour accompagner leurs prises de décision. Le Conseil scientifique réunit ainsi un collège pluridisciplinaire de 39 scientifiques dont les spécialités couvrent l'ensemble des champs concernés par la gestion des eaux, de l'hydrologie à l'écologie des milieux aquatiques en passant par la climatologie mais également le juridique ou la socio-économie.

Issus d'établissements publics, universitaires ou chercheurs venant du monde industriel, chacun apporte son éclairage et ses compétences pour répondre aux questions posées par les Comités de bassin ou le Préfet coordonnateur de bassin sur telle ou telle problématique.

Martin Guespereau, nouveau directeur général

Martin Guespereau a été nommé directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et de la Mer, le 7 mars dernier. Il succède à Alain Pialat.



dans l'eau et sur la qualité microbiologique des eaux ont préparé les nouvelles politiques nationales sur ces sujets. La coordination des positions gouvernementales pendant le Grenelle de l'environnement, en tant que conseiller technique du Premier ministre, restera une expérience très forte. L'eau s'est souvent invitée dans les débats de ce New Deal environnemental qui a inventé un nouveau mode de discussions équilibrées entre toutes les tendances et les intérêts.

Je tiens à saluer le travail de mon prédécesseur Alain Pialat. L'Agence lui doit de jouir d'une grande reconnaissance de solidité, d'expertise et de bonne gestion, une réalité qui repose sur le professionnalisme et l'engagement des personnels de l'Agence.

Quelles seront vos priorités ?

Je rencontre actuellement les acteurs de l'eau, notamment les membres des comités de bassin.

Nous avons tant de défis à relever ensemble : maintenir le niveau d'investissements d'équipements collectifs, développer la gouvernance de l'eau, accompagner les besoins agricoles et industriels en eau... La préparation du X^e programme de l'Agence sera l'occasion d'affiner nos choix et de démontrer l'ef-

ficacité de chaque euro investi ou prélevé. Un autre temps fort sera le forum mondial de l'eau et spécialement son « processus des autorités locales ». Il permettra aux collectivités de valoriser leurs engagements pour l'eau et d'initier de nouvelles coopérations internationales.

Martin Guespereau est ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts et diplômé du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il entre en 2000 au ministère de l'Environnement comme économiste dans la délégation française lors des négociations internationales sur la lutte contre le changement climatique.

Il devient ensuite Chef du service régional de l'environnement industriel à la DRIRE de Picardie jusqu'en 2003 puis il rejoint la direction du Trésor du ministère des Finances. En décembre 2004, il devient conseiller technique « santé environnement » de M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé, puis conseiller technique « crises sanitaires » de M. Xavier Bertrand, son successeur, et enfin de M. Philippe Bas.

En mai 2007, il est appelé comme conseiller technique en charge de l'écologie et de l'urbanisme au cabinet du Premier ministre, M. François Fillon, où il coordonne l'action gouvernementale lors du Grenelle de l'environnement.

Il était depuis fin 2008 directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail.

Comment votre parcours vous a-t-il conduit à l'Agence de l'eau ?

Depuis longtemps, les questions liées à l'eau me sont familières. J'ai d'abord exercé les fonctions de « policier » des industriels en DRIRE puis dernièrement j'étais directeur général d'une agence de sécurité sanitaire chargée des questions d'environnement. Ses expertises sur les résidus de médicaments

“L'Agence a appris à anticiper”

Alain Pialat prend sa retraite après 6 années consacrées à la préparation des SDAGE 2010 2015 et aux nécessaires adaptations de ses services dans un contexte d'importants changements pour la politique publique de l'eau.

Vous avez été le témoin de la montée en puissance des préoccupations environnementales...

J'ai rejoint les pionniers de l'environnement du « ministère de l'impossible » de Robert Poujade dès 1973. D'abord chef de l'atelier des sites et paysages de Picardie, j'ai ensuite collaboré au lancement d'études d'impact sur l'environnement avant de me consacrer aux actions de formation et d'éducation

à l'environnement. J'ai ainsi participé à l'aventure de la montée en puissance du ministère parallèlement à l'exigence grandissante de l'opinion publique et au rôle moteur des associations, qui ont poussé une classe politique longtemps prudente sur le sujet.

C'est avec le poste de DIREN en Bourgogne en 1992 que j'ai abordé les questions d'eau et ainsi pu prendre part à la mise en place des premiers SDAGE, ceux de 1996, et des SAGE. En 2004, je deviens directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse avec le souci d'adapter l'établissement aux nouveaux objectifs européens ou nationaux comme ceux du Grenelle.

Comment l'Agence a-t-elle évolué face à ces changements ?

J'ai eu la chance, à ma prise de poste, de bénéficier de la réforme lancée par Jean-Paul Chirouze, qui a renforcé le rôle des délégations régionales. Mon action, avec

le comité de direction, a consisté à poursuivre les évolutions internes face aux priorités (celles de la DCE, en particulier). A cet égard, l'évolution la plus importante est celle des métiers dans leur dimension technique avec la prise en compte croissante de la biologie des milieux aquatiques. Le thème de la récente campagne de communication « Changeons de point de vue sur l'eau » en est une bonne illustration.

Quel regard portez-vous sur les grands chantiers que vous avez menés ?

L'Agence a appris à anticiper les nouvelles évolutions, à réagir quand les résultats n'étaient pas au rendez-vous (mise aux normes des stations d'épuration), et à faire face aux nouvelles exigences en renforçant la synergie avec ses partenaires, les services de l'Etat et l'ONEMA.

L'Agence est aussi riche de ses relations avec tous les acteurs de l'eau. Elle devra suivre avec attention l'évolution des compétences

en matière d'eau au niveau des collectivités territoriales et trouver les formes de partenariat les mieux adaptées.

Pour moi, ces 6 années passées à sa direction ont été une expérience passionnante. Je suis confiant dans l'avenir de l'Agence et je souhaite plein succès à mon successeur.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'AGENCE DE L'EAU :

Mireille Gravier-Bardet succède à Magali Esposito

Ingénieure Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, elle était jusqu'à présent Secrétaire Générale de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, institut qui a fusionné avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées au 1^{er} janvier 2011.



Alain Pialat, ancien directeur général de l'Agence



« Changeons de point de vue sur l'eau ! »

Jean-Luc Rigaux

L'Isère

C'est le slogan de la nouvelle campagne de communication des Agences de l'eau, de l'Office National des Milieux Aquatiques et du ministère chargé du développement durable, destinée à sensibiliser les élus pour qu'ils adoptent un regard neuf sur les milieux aquatiques. Les préserver, c'est garantir une eau potable de qualité et des atouts pour le développement économique et touristique. Décryptage de la campagne avec Jean-François Curci, Directeur des interventions et des actions de bassin à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Pourquoi faut-il changer de point de vue sur l'eau ?

Le développement durable de nos territoires nécessite un nouveau regard sur la valorisation des ressources en eau. Une rivière qui coule dans la nature, ce n'est pas qu'une rivière, c'est aussi l'eau qui va aller vers notre robinet ! Plus la rivière et l'eau qui y coule sont préservées, plus l'eau qui alimente notre foyer au robinet est de bonne qualité et moins coûteuse à traiter.

Cette rivière, c'est également un patrimoine naturel qui constitue un atout touristique et donc une source de développement d'activités économiques et d'emplois, ce qui est très important sur un bassin comme le nôtre. C'est aussi une des forces de la nature qui modèle nos paysages par sa force d'érosion et ses colères et dont l'équilibre est souvent perturbé par des ouvrages créés par l'homme.

On peut aussi évoquer les zones humides, particulièrement menacées par les activités humaines, alors qu'elles constituent des réservoirs de biodiversité et jouent un rôle de premier rang dans la régulation de la ressource en eau, d'autant qu'elles pourraient devenir encore plus indispensables avec le réchauffement climatique.

Pourquoi cette campagne de communication ?

Les élus locaux, les maires, les présidents de syndicats, acteurs essentiels de la mise en œuvre des plans d'action territoriaux sur le terrain, restent encore insuffisamment sensibilisés et informés de la nécessité de diversifier les formes d'actions, de modifier les approches des problèmes et d'aborder plus globale-

ment la question de la préservation durable des ressources en eau.

Nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la politique de l'eau. Les plans de gestion des eaux adoptés fin 2009 dessinent une stratégie ambitieuse pour la reconquête d'un bon état des eaux de nos rivières, lacs, nappes et littoral à l'horizon 2015.

Les actions qui en découlent font appel, certes, toujours à des mesures traditionnelles comme l'assainissement, le traitement des rejets de pollutions ou le traitement pour la production d'eau potable, mais aussi à des mesures dites « Grenelle de l'environnement » qui redonnent aux milieux aquatiques toute leur importance dans l'équilibre global du cycle de l'eau. Elles portent sur la restauration des milieux, la protection des zones humides, de leur biodiversité, et plus largement sur la protection des ressources en eau dans la nature, éléments indispensables pour retrouver le bon état des eaux et le garantir durablement.

La campagne « Changeons de point de vue sur l'eau » est destinée à mieux les informer de ces nouveaux enjeux de l'eau en s'appuyant sur l'expérience de ceux

qui ont entrepris avec succès de telles démarches. Pour donner des exemples, sur le bassin Rhône-Méditerranée, la commune de Murviel-les-Béziers dans l'Hérault a retrouvé une eau potable de qualité grâce à une opération de lutte contre les pesticides coordonnée auprès des jardiniers amateurs, des viticulteurs et de son service espace verts (cf article ci-contre). Sur le Haut-Rhône, la restauration des vieux Rhône par la CNR et le Syndicat du Rhône a permis le développement d'activités touristiques liées au fleuve. Ces expériences réussies montrent ainsi que « c'est possible, maintenant ».

Pourquoi s'adresser aux élus des collectivités ?

Ils sont le maillon fort de la chaîne. C'est par leur engagement que les rivières seront restaurées, la biodiversité reconquise ou préservée, les milieux humides préservés, les aires d'alimentation des captages protégées. Il faut les informer, les conseiller et les aider à entreprendre avec tous les partenaires concernés, monde agricole, industriel, associations, citoyens... Cette campagne, signée collectivement, traite donc de plusieurs sujets.

LA CAMPAGNE

Une première série de témoignages d'élus engagés pour la restauration de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages a été diffusée à l'automne 2010 dans la presse des collectivités. Le second volet de la campagne démarre en avril et aborde la restauration des cours d'eau pour un bon état écologique de l'eau.

Tous les témoignages des élus et le dossier de presse de la campagne « Changeons de point de vue sur l'eau, » sur www.eaurmc.fr

TÉMOIGNAGE

“Une reconquête collective de la qualité de l'eau potable”

Le captage de Murviel-Lès-Béziers (Hérault) présentait régulièrement des taux de pesticides supérieurs aux seuils autorisés. Avec l'aide de l'Agence de l'eau, Norbert Etienne, le maire, a engagé une démarche coordonnée auprès des jardiniers amateurs, des viticulteurs et de son service des espaces verts...



Régis Domergue

“Il y a, depuis dix ans, une réelle prise de conscience chez les viticulteurs mais aussi les particuliers de la nécessité de protéger nos ressources en eau...”

Quelle était l'origine de la dégradation des eaux ?

Nous avons identifié trois contributeurs. Et d'abord notre service espace verts : c'est en effet après des campagnes de traitement, et lorsqu'il avait plu, que les pics de pesticides apparaissaient, témoignant d'un lessivage rapide des voiries sur lesquelles nous intervenons. La viticulture, qui couvre un tiers de l'aire d'alimentation du captage, était également impliquée, sans oublier les jardiniers amateurs.

Quelles mesures avez-vous prises ?

Profitant du dispositif d'aide “Défi pesticides” de l'Agence de l'eau, nous avons décidé en 2008 d'agir sur les sources de pollution. Avec un cabinet d'études, nous avons commencé par mettre en place un “Plan communal de désherbage”. Aujourd'hui, le désherbage est entièrement mécanique, avec des roto-fils et des binettes urbaines dans les rues, et grâce au paillage pour les espaces verts. La population a bien accepté cette nouvelle pratique, grâce, je crois, au très gros travail de communication que nous avons réalisé.

Dans le même temps, avec l'aide d'un animateur, nous avons sensibilisé les jardiniers amateurs à la culture raisonnée et même biologique, avec la création d'un “Club des jardiniers de France”.

Les professionnels sont également impliqués ?

La production de Faugères, Saint-Chinian, Vins de Pays d'Oc est la seule activité agricole dans ce secteur. Pour réduire les quantités de pesticides utilisées, nous avons élaboré avec une ingénieure agronome un plan d'action et d'animation qui concerne déjà 250 hectares et s'appuie notamment sur des mesures agro-environnementales. Les viticulteurs, qui s'engagent pour cinq ans, sont accompagnés, conseillés et financés pour mieux gérer le stockage, l'usage et l'application des phytosanitaires, voire se convertir à l'agriculture raisonnée ou biologique. En plus de cela, nous travaillons avec les opérateurs économiques afin de mieux valoriser leurs nouvelles pratiques, plus durables. Le résultat de toutes ces actions convergentes est là : nous sommes en train de retrouver une eau de bonne qualité !

TÉMOIGNAGE

“Une restauration raisonnée de la confluence Doubs-Loue”

D'importants travaux de canalisation sur la confluence Doubs-Loue, dans le Jura, ont entraîné une dégradation des milieux naturels. Depuis 2009, poursuivant une démarche lancée en 2002, le Syndicat mixte Doubs-Loue anime un vaste programme de restauration. Son président, Franck David, témoigne...



Frédéric Topin

“Nous voulons réaliser une restauration “raisonnée”, qui tienne compte des paramètres environnementaux, socio-économiques et humains...”

Quelle sont l'origine et les objectifs de votre démarche ?

Notre démarche a plusieurs origines : une étude initiée par l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs préconisant de restaurer l'espace de mobilité du cours d'eau ; un projet d'extension du golf au cœur de la confluence ; la nécessité de conforter une digue de protection du village de Molay. Elle associe Conseil général et communes, associations, Agence de l'eau, services de l'Etat... avec pour objectifs de protéger les lieux habités des inondations et de favoriser le retour à l'équilibre des milieux naturels.

D'importants travaux d'endiguement ont en effet été réalisés pour lutter contre les inondations. S'ils se sont montrés efficaces, ils ont aussi engendré des désordres : creusement du lit, dégradation des milieux humides, baisse des nappes souterraines, fragilisation des ouvrages...

Quels sont les travaux projetés ?

Nous souhaitons réaliser une restauration “raisonnée”, qui tienne compte des paramètres environnementaux, socio-économiques et humains...

Ainsi, à Gratte-Panse, un bras mort a été réhabilité sur un ouvrage en

amont pour permettre à nouveau les entrées d'eau.

Sur l'île Cholet, on a reconnecté un ancien bras du Doubs et arasé partiellement la digue, ce qui va permettre de restaurer des frayères à poissons et de rétablir une partie du champ d'expansion des crues.

Les travaux sur la digue de Molay permettront, outre une meilleure protection, de mieux gérer les débordement en cas de grande crue. Nous allons aussi intervenir sur les milieux humides de la réserve naturelle de l'île du Girard. Enfin, le désenrochement de la pointe de la confluence va favoriser une recharge en sédiments, sans augmenter la vulnérabilité aux inondations grâce à une extension de la zone d'expansion de crues.

Le partage de l'information est un enjeu important ?

Le dossier est en effet sensible auprès des populations qui, parfois, comprennent mal que l'on défasse ce qui a été fait quelques décennies plus tôt. D'où la nécessité du dialogue et d'une bonne information.

C'est pourquoi j'ai souhaité que la démarche s'accompagne d'une exposition itinérante, d'études préalables de modélisation de tous les aménagements projetés, de la mise en place d'un comité de suivi des crues, le tout assorti d'une large communication.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Eau potable et cultures maraîchères au Burkina Faso

Dans les pays en voie de développement, les projets destinés à faciliter l'accès à l'eau potable sont nombreux mais les maîtres d'ouvrage sont parfois rares. Pour que la solidarité internationale joue pleinement son rôle, l'Agence de l'eau incite ONG françaises et porteurs de projets à s'engager à ses côtés. Retour sur une collaboration réussie avec le Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures (SIDECM), très investi au Burkina Faso.

Francis José-Maria est directeur du SIDECM* depuis vingt-quatre ans. Sensibilisé aux conséquences de la sécheresse au Sahel en 1974 puis 1984, il met aujourd'hui son dynamisme au service de programmes de coopération entre le Syndicat et les acteurs locaux du Burkina Faso. Dès 1994, il collabore avec le village de Markoye, au Nord-Est du pays. Cette région agricole souffre régulièrement de la sécheresse. L'aménagement de points d'eau pérennes pour irriguer les cultures maraîchères, en utilisant des techniques économes en eau et les énergies renouvelables, est désormais en cours de réalisation. "L'idée était de créer un jardin maraîcher en tenant compte de l'expérience des populations", explique F. José-Maria. Les cultures sont situées dans la zone de décrue d'une mare

et soumises aux aléas des pluies saisonnières de mousson. En accord avec la population, notamment via les "groupements de femmes", nous avons décidé d'expérimenter de nouvelles ressources. Des campagnes de recherche ont été lancées avec l'aide de l'université de Ouagadougou pour identifier un point d'eau à proximité d'un nouveau terrain maraîcher extérieur aux zones de décrue."

L'Agence de l'eau a apporté 40 000 € pour l'équipement d'un forage de 60 m de profondeur avec une pompe solaire, et l'installation d'un réseau d'eau vers le jardin. Un bassin au sol utilisé pour l'arrosage à la main est aujourd'hui opérationnel. La construction d'un château d'eau destiné à l'irrigation au goutte à goutte permettra d'économiser l'eau et de rendre le travail des femmes moins pénible.



Le jardin maraîcher.

Didier Berguinho

Le partenariat, facteur de réussite

Pendant la réalisation de ces travaux et lors de visites des différents villages de la commune de Markoye, des secteurs sont apparus particulièrement touchés par le manque d'eau. C'est le cas de Salmossi, Debanga, Tokabangou et Tambao, sur lesquels le Syndicat va mener une nouvelle campagne de recherche d'eau et de forage subventionnée par l'Agence à hauteur de 40 000 €. "Toutes ces réalisations sont rendues possibles grâce aux financements extérieurs mais également aux partenariats locaux avec les

communes, les ONG (Opération Oasis Sahel) ou encore l'Université de Ouagadougou. Ces contacts sur place sont essentiels, d'autant plus que les événements au Niger et au Mali pénalisent déjà économiquement la zone en limitant les échanges", conclut F. José-Maria. En France, le SIDECM fait vivre cette coopération lors de la semaine annuelle de sensibilisation "Eau partagée", en collaboration avec l'Éducation nationale, de nombreux acteurs de l'eau du Var et l'Agence de l'eau.

* Le SIDECM réunit les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, la Croix-Valmer, Gassin, Grimaud, Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel et Saint-Tropez

Projets cherchent maîtres d'ouvrage...

Certains projets connus de l'Agence ne peuvent être soutenus, car l'apport d'une aide est conditionné à la prise en charge du projet par un maître d'ouvrage public ou privé d'un des bassins Rhône-Méditerranée ou de Corse, ou par une ONG soutenue par un maître d'ouvrage d'un des deux bassins qui s'implique financièrement. Pour connaître les projets qui attendent des maîtres d'ouvrage et des financeurs, rendez-vous sur www.eaurmc.fr, rubrique International.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Un avion pour surveiller la mer

L'Agence de l'eau soutient la mise en place d'un observatoire aérien des usages en mer (MEDOBS) afin de mesurer l'impact des activités maritimes sur l'état des écosystèmes marins.

L'association « air attack » a mis en place un observatoire qui s'appuie sur un avion équipé de hautes technologies (caméra très précise et géo-référencée, capteurs infrarouges et thermiques, relevés automatiques des navires de commerce en mer...). L'avion survole le littoral méditerranéen en périodes creuses (hiver) et en périodes de fortes concentrations en mer (été). L'association recueille ainsi au cours de ses missions : zones de mouillages de navires de plaisance et de commerce, pollutions par hydrocarbures, macrodéchets, présence de

mammifères marins, zones marines sous l'influence des cours d'eau côtiers, fréquentation des plages, activités nautiques (jet ski, sky surf, kayak en mer...). Les données acquises sont structurées au sein d'une base de données et d'un Système d'Information Géographique. Les informations disponibles sont d'ores et déjà mises à disposition des structures de gestion de l'espace littoral et marin.

Un bel exemple pour suivre l'évolution des pressions sur l'ensemble du littoral méditerranéen et remplir les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.



Équipé de matériels de haute-technologie, l'avion assure une surveillance très "pointue" du milieu marin.

Pierre Boissery

PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Mutualiser un poste d'animateur : c'est possible

Deux collectivités de l'Hérault ont décidé de se partager les compétences d'une animatrice pour la mise en œuvre de leur plan d'action de lutte contre les pollutions par les pesticides.

Après un an passé au sein de la commune de Paulhan et du Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH), Lucile Gaillard, ingénieure-animatrice "Défi pesticides" ne cache pas l'ampleur de sa tâche. "Sur Cazouls, nous observons la présence régulière de pesticides sur la plaine alluviale de l'Hérault, une ressource importante qui alimente vingt communes, explique-t-elle. Sur l'aire d'alimentation du captage de Rieu, à Paulhan, le dépassement des normes de qualité a conduit à une dérogation préfectorale sous réserve d'un programme de protection de l'eau." Pour prévenir ces pollutions permanentes, les deux villages engagent dès 2005 des études pour en identifier les sources (activités viticoles, essentiellement) et définir des actions de réduction. Ces actions font appel à différents dispositifs financiers, telles des mesures agro-environnementales territorialisées. Mais leur mise en œuvre piétine faute de concertation et d'accom-



Vigne en gobelet sur une des terrasses de l'aire d'alimentation du captage. Les inter-rangs et les tournières ont été labourés et le rang sera désherbé. Des pratiques encouragées et accompagnées.

Lucile Gaillard

pagnement suffisants sur le terrain. Face à ce constat, les collectivités vont profiter de leur proximité géographique et des fortes interactions de leurs territoires, notamment au niveau de l'organisation de la profession agricole, pour recruter Lucile Gaillard. Cette embauche est réalisée via le Centre de gestion de

la fonction publique territoriale de l'Hérault qui prend en charge les frais liés au poste grâce au financement de l'Agence de l'eau à 80%.

Garante de la démarche

L'animatrice partage son temps entre Paulhan et le SIEVH. Garante

du bon déroulement de la démarche, Lucile se positionne en référent sur les pesticides. Sa mission ? Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public, présenter les techniques alternatives, encourager et accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement mais aussi écouter leurs inquiétudes. "Je reprends tout le dispositif en partant de leurs préoccupations et de leur marge de manœuvre. La démarche est fondée avant tout sur le volontariat, la pérennité de l'action et sa viabilité économique", poursuit L. Gaillard. Le bilan qu'elle retire de cette expérience est très positif : "Travailler sur un poste mutualisé présente un grand intérêt pour l'animation de petits territoires tels les aires d'alimentation des deux captages, en intégrant la démarche à une plus large échelle pour apporter une cohérence territoriale. Le bénéfice existe également pour les collectivités qui partagent les frais communs, avec une économie non négligeable."

CONTRAT DE RIVIÈRES BRÉVENNE-TURDINE (69)

Rendre leur cours naturel aux rivières

Le bassin versant de la Brévenne-Turdine, victime de pollutions de toutes natures, fait aujourd'hui l'objet d'un second contrat de rivières. Zoom sur les travaux de restauration physique qui redonnent vie à la rivière.

Au nord-ouest de Lyon, le bassin versant Brévenne-Turdine, dégradé par des pollutions industrielles, urbaines et agricoles, présente des eaux superficielles de qualité médiocre. Les aménagements des berges et du lit des cours d'eau ont par ailleurs créé des perturbations sédimentaires et faunistiques. Après un premier contrat de rivières au bilan mitigé, le second contrat, signé en 2009 avec le Syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRI-

BT), marque un véritable tournant. Le niveau d'ambition est revu à la hausse et des actions de restauration physique, qui participent à l'amélioration de la qualité de l'eau, sont engagées en parallèle à des opérations plus "classiques" de traitement des pollutions.

Permettre la circulation des poissons

Après identification des secteurs prioritaires du bassin, sur lesquels des obstacles gênent la circulation des poissons, sept seuils infranchissables vont être supprimés ou aménagés. A l'aval de la Brévenne, celui de la Rochette a été détruit en 2009. "Cet ouvrage en béton ne présentait pas d'intérêt patrimonial et les risques engendrés par sa suppression étaient maîtrisables, explique Betty Cachot, chargée de mission au SYRIBT. Outre les aspects techniques, c'est la négociation avec les propriétaires riverains, qui s'est avérée délicate. Mais ils ont bien joué le jeu. Au final, nous avons

conforté un mur de soutènement de la voie SNCF, et la création de berges en pente douce permet à la rivière de déborder progressivement en cas de crue, limitant les dommages sur les sols cultivés." En régulant la vitesse de l'eau, cette action à vocation piscicole a également amélioré le transit sédimentaire de la rivière. Quant au retour des poissons, il fait l'objet d'un suivi avec la Fédération de pêche du Rhône : la truite, espèce emblématique, avait presque disparu, sa population est désormais en légère augmentation. Quand la suppression des seuils n'est pas envisageable, il est possible, par exemple d'installer un contournement de l'ouvrage.



Valérie Santini

A l'aval de la Brévenne, le seuil de la Rochette a été détruit en 2009.

"A Sain-Bel, en aval de la Rochette, nous avons créé une passe à poisson mais également toute une zone pédagogique grâce à l'achat d'un terrain à proximité. La restauration d'une zone humide fait aussi partie du projet." De quoi donner envie aux habitants de venir redécouvrir leur rivière...

Concilier urbanisation et gestion de l'eau

L'Agence de l'eau et la DREAL de bassin ont réalisé un guide "SDAGE et urbanisme" pour aider les services concernés à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'eau et les milieux aquatiques : pression foncière sur les zones inondables, les espaces de mobilité des cours d'eau, les zones humides ou les aires d'alimentation de captages ; risques liés aux crues ; perte de la biodiversité ; augmentation des prélèvements pour l'eau potable ; besoins d'équipements en assainissement ; pollutions diffuses liées au ruissellement sur les voiries.

Le code de l'urbanisme prévoit en effet que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE d'ici fin 2012.



Ce nouveau guide précise les éléments du SDAGE que doivent intégrer ces documents dans les domaines de la lutte contre les pollutions, la préservation des milieux aquatiques, l'eau potable, la

prévention des inondations et la gestion du littoral. ■

La restauration hydromorphologique des rivières



Document d'aide à la conception et la négociation des projets de restauration hydromorphologique visant à soutenir le bon état écologique des cours d'eau.

Ces deux guides sont accessibles sur <http://www.rhone-mediterranee.eau-france.fr>, rubrique "Documents d'appui pour la mise en œuvre du SDAGE", et sur www.eaurmc.fr, rubrique "Guide des acteurs de l'eau" ■

agenda



Journée Zéro Pesticide 7 avril 2011 à Pérols (34)

L'Agence de l'eau organise une journée de sensibilisation des collectivités du Languedoc-Roussillon aux problèmes de l'utilisation des pesticides en ville, enjeu majeur pour la santé, la préservation des ressources en eau et la biodiversité.

www.eaurmc.fr ■

Gardez le fil sur www.eaurmc.fr

Assainissement : des solutions techniques pour les collectivités

Les directives européennes imposent des traitements des eaux usées de plus en plus perfectionnés. Pour éclairer les collectivités dans la mise en place de nouvelles technologies, l'Agence de l'eau soutient des programmes de recherche. L'assainissement en montagne ou le traitement des substances dangereuses en font partie.



Nicolas Chartery

De nouvelles technologies sont aujourd'hui développées pour répondre aux spécificités des communes de montagne en matière d'assainissement.

L'assainissement des zones montagneuses est confronté à plusieurs contraintes. Les fortes et rapides variations de charges polluantes dues à la fréquentation touristique et les faibles températures constituent en effet des freins à la mise en place de procédés biologiques.

Si la plupart des stations de montagne optaient jusqu'à présent pour un traitement physico-chimique, cette solution n'est plus adaptée au regard de la Directive "Eaux résiduaires urbaines" qui impose depuis 2001, pour les installations de plus de 2000 Equivalent-Habitants, un traitement biologique des eaux associé à des performances épuratoires supérieures.

Face à ces exigences, chercheurs – en particulier les équipes du CEMAGREF de Lyon –, collectivités locales, constructeurs, exploitants, services de l'Etat et Agence de l'eau se sont mobilisés sur le développement de nouvelles technologies. L'accord cadre signé entre l'Agence et le CEMAGREF a ainsi permis la conduite de plusieurs projets destinés à éclairer les collectivités et à sécuriser les filières de traitement.

Stratégies et nouveaux procédés

Une des pistes consiste à anticiper l'augmentation de la charge polluante en période de sports d'hiver. Ainsi, aux Menuires ou à Bozel, la gestion du stock de biomasse bactérienne est adaptée pour préparer les boues activées à l'approche de la pointe de charge. De même, dans les stations en "cultures fixées" du Syndicat des Aravis, l'alimentation

en rotation des unités parallèles de biofiltration permet au dispositif de supporter les variations.

Des procédés tels que la biofiltration ou le réacteur à supports fluidisés (MBBR) ont également été installés. Pour évaluer ces nouvelles technologies et identifier des marges de progrès, l'Agence soutient le CEMAGREF qui mène son expertise en collaboration avec les constructeurs et exploitants des stations des Aravis, Saint-Sorlin-d'Arve ou Vars.

Aujourd'hui, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, la plupart des 75 stations d'épuration en montagne

qui devaient adapter leurs installations respectent la réglementation ERU (travaux encore en cours sur 25 stations).

Et de nouveaux projets sont à l'étude pour les stations de plus petite taille : le CEMAGREF travaille sur des modèles de filtres plantés de roseaux répondant aux conditions montagneuses et Veolia teste, avec l'Association nationale des élus de montagne et sur financement de l'Agence, des procédés rustiques spécifiques aux très petites sources de pollution.

* Moving Bed Biofilm Reactor

Substances dangereuses et assainissement DES RECHERCHES EN COURS

La prise en compte des substances dangereuses est à l'étude, même si la réduction à la source des micropolluants reste une priorité, les stations d'épuration n'étant pas équipées pour les traiter.

L'Agence s'investit dans des travaux sur les mécanismes d'abattement de la pollution et les performances des traitements conventionnels. Suite aux acquis du programme scientifique "Amperes", l'Agence affine les résultats par une étude des procédés MBBR, bioréacteurs à membranes ou des zones tampons (zone atelier Libellule la Lyonnaise des Eaux). Concernant les résidus médicamenteux, un programme démarre sur l'Arve avec le Syndicat des eaux de Bellecombe (74) pour préciser l'impact des effluents hospitaliers sur le fonctionnement de la station d'épuration et sur le milieu récepteur.

** <https://projetamperes.cemagref.fr/>

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07 - Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Martin Guespereau Rédactrice en chef : Sylvie Lainé Rédacteurs : Jean-Louis Derenne Services de l'Agence de l'eau Conception Réalisation : Force Motrice Impression : Imprimerie Ferréol

Tirage : 15 000 exemplaires Couverture : Visuel de la campagne "Changeons de point de vue..."

N° ISSN : 1779-3912 - Imprimé sur papier PEFC

